

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrudpaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 04/10/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 3 OCTOBRE 2019

2019.024 - CONTRAT DE RURALITE DU PAYS D'ARLES, SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE 2019	
<p>Nombre de bureau en exercice : 24 sièges</p> <p><u>Suffrages :</u> 14 présents dont 3 suppléants Absents : 13 Procurations : 2 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Convocation du 26.09.2019</p>	<p><u>Etaient présents :</u></p> <p>ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Nora MEBAREK, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant),</p> <p>CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Bernard WIBAUX (suppléant) ;</p> <p>TPA : Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES ;</p> <p><u>Etaient excusés :</u></p> <p>ACCM : Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Jacky PICQUET,</p> <p>CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,</p> <p>TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON ;</p> <p><u>Avaient donné procuration :</u></p> <p>Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ; Monsieur Christian CHASSON à Monsieur Max GILLES ;</p>

Fait à Arles le 4 octobre 2019

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Le Contrat de ruralité du Pays d'Arles s'articule autour de cinq objectifs stratégiques qui mettent en cohérence l'existant et la vision d'avenir du territoire :

- aménager l'espace et équiper le territoire,
- renforcer l'attractivité et le positionnement du Pays d'Arles,
- soutenir le développement des activités économiques et la création d'emplois,
- connecter l'ensemble du territoire et disposer d'outils de transport efficaces et innovants,
- renforcer un cadre de vie durable pour le Pays d'Arles.

Les objectifs stratégiques sont déclinés en lien avec les six thématiques prioritaires retenues par l'État comme fil conducteur du contrat :

- Accès aux services et aux soins
- Revitalisation des bourgs-centres
- Attractivités du territoire
- Mobilité et accessibilité du territoire
- Transition écologique et énergétique
- Cohésion sociale

Des actions prioritaires identifiées par le Pays et les EPCI membres, en lien avec les PNR et les communes, constituent une programmation articulée autour de 14 actions mobilisant 1 522 000 € euros de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

La convention financière ci-annexée liste les engagements pour l'année 2019.

Des crédits régionaux, les crédits de droit commun du département ou tout autre source de financement destinées à apporter un complément financier aux opérations inscrites à la convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

Ainsi, je vous invite mes chers collègues à :

1° - VALIDER les termes de la convention financière 2019 ci-annexée ;

2° - AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention ;

3° - PRÉCISER que la convention financière 2019 sera signée par le représentant de l'Etat, du PETR du Pays d'Arles et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires de DSIL contractualisée en 2019 à savoir, les EPCI du territoire, les Parcs naturels régionaux Alpilles et Camargue, les communes d'Arles et les Saintes-Maries-de-la-Mer, le CEREMA, la Chambre d'Agriculture 13 et le Conservatoire du Littoral ;

4° - PRÉCISER pour les actions sous maîtrise d'ouvrage de notre intercommunalité que les crédits seront inscrits en recettes et dépenses au budget de l'exercice afférent.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président
